

EXPERIMENTATION DU LIVRET DE COMPETENCES

La circulaire du 28 décembre 2009 lance
l'expérimentation du livret de compétences prévue par
l'article 11 de la loi relative à l'orientation et à la
formation professionnelle tout au long de la vie.

Un livret de compétences expérimental au service d'une orientation positive des jeunes

Le Président de la République a exprimé son souhait de voir les jeunes disposer d'un livret de compétences qui valorise leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, leurs potentialités, leurs engagements, et qui les aide à mieux réussir leur orientation.

« Ce livret de compétences permettra de mettre en valeur leurs atouts et de les aider, petit à petit, à décanter le choix qui sera le leur ».

Nicolas Sarkozy, le 29 septembre 2009

« Les initiatives que vous prendrez, y compris en dehors du temps scolaire (...) seront prises en compte dans le parcours du lycéen et ces initiatives deviendront un élément d'appréciation pour l'entrée dans l'enseignement supérieur ».

Nicolas Sarkozy, le 13 octobre 2009

- 1. Qu'est-ce que le livret de compétences expérimental?**
- 2. Comment participer à l'expérimentation ?**
- 3. Annexes**

Les objectifs du livret de compétences expérimental



Valoriser toutes les compétences du jeune :

- Ses compétences acquises dans le cadre scolaire
- Ses compétences acquises dans le cadre extrascolaire (dans le cadre associatif, familial, etc.)



Le rendre acteur de ses apprentissages, de sa formation et de son orientation en :

- En contribuant à développer son autonomie
- En incluant une démarche d'auto-évaluation




Être le vecteur d'une complémentarité nouvelle entre l'établissement scolaire et ses partenaires, notamment les associations de jeunesse et d'éducation populaire



En vue de servir lors des phases d'orientation, d'affectation et d'admission

L'élaboration du livret de compétences expérimental

- 
- ➔ **Par le jeune lui-même**
 - ➔ **Accompagné par les adultes de l'équipe éducative, des associations ou organisations professionnelles partenaires de l'établissement**
 - ➔ **En collaboration étroite avec les parents, à travers des entretiens, la mobilisation des représentants de parents d'élèves...**
 - ➔ **Dans son intérêt : seules les informations jugées utiles d'être communiquées par le jeune lui-même et ses parents pourront être exploitées**

La composition du livret de compétences expérimental



Au collège, il intègre :

- Les compétences acquises dans le cadre du socle commun



Au collège et au lycée, il intègre :

- Les éléments du parcours de découverte des métiers et des formations (expériences, découvertes...)
- Les attestations, certificats, brevets, diplômes obtenus dans le cadre scolaire et hors cadre scolaire : diplôme professionnel, ASSR, PSC1, BAFA, etc.
- Des réalisations, participations et engagements pris, dans l'établissement mais aussi dans le cadre associatif et privé

A l'origine : deux outils distincts

Livret personnel de compétences

- Compétences du socle commun
- Attestations (ASSR, PSC1)

Passeport orientation formation

- Les découvertes des formations et des métiers
- Les stages en entreprises, etc.
- Les éléments d'autoévaluation, de réflexion sur le projet d'orientation

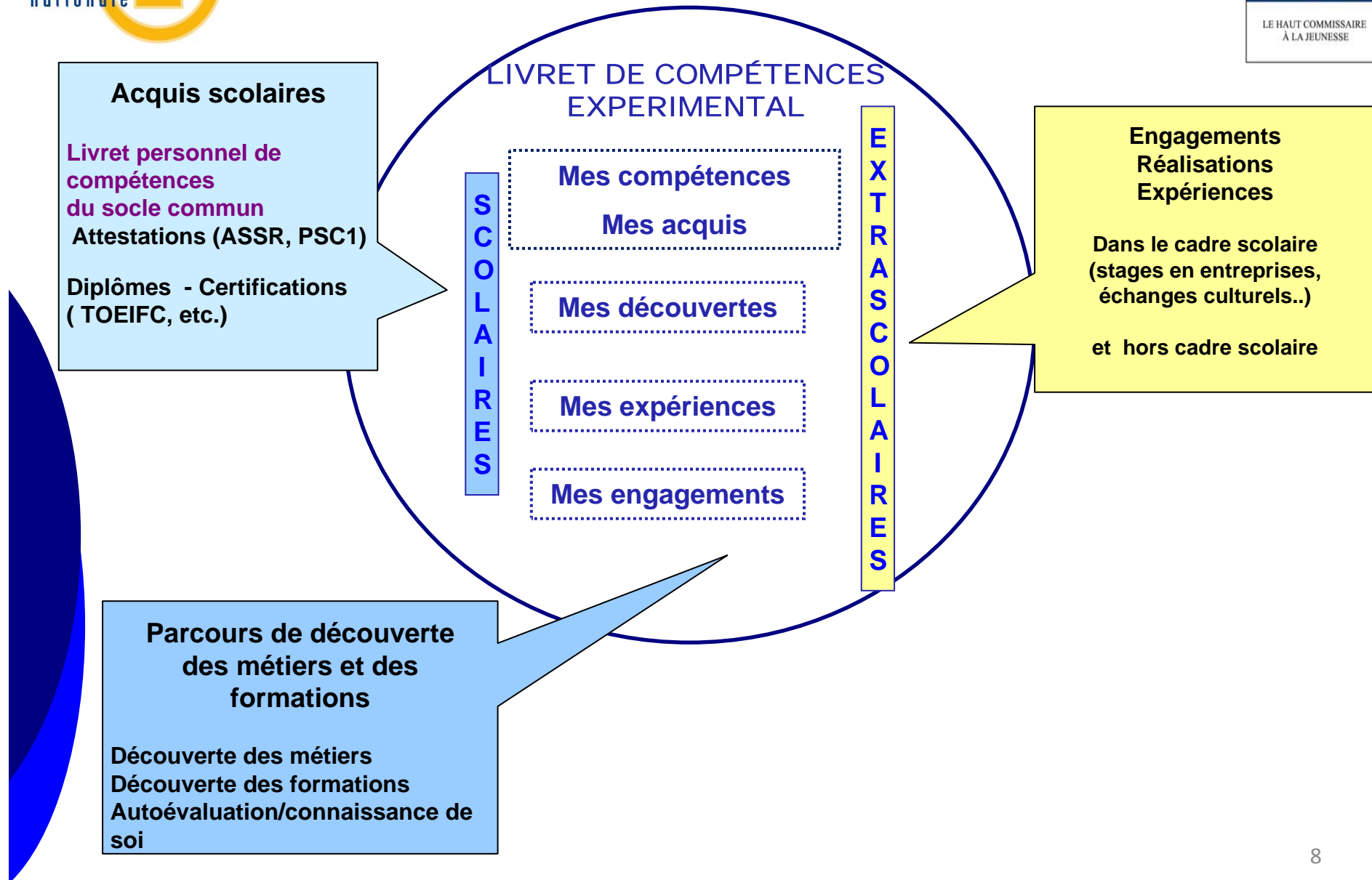
**Dans le cadre de l'expérimentation:
un outil synthétique valorisant également les acquis extra-scolaires**

Livret de compétences expérimental


- Engagements associatifs
- Aptitudes développées dans le cadre familial
- Les découvertes des formations et des métiers
- Les stages en entreprises, les échanges culturels, etc.
- Les éléments d'autoévaluation, de réflexion sur le projet d'orientation

Diplômes, certificats

Livret personnel de compétences



En résumé : un livret global intégrant les outils existants

- 
- ➔ Aucune modification pour le livret personnel de compétences
 - Continue d'être tenu et géré par les enseignants
 - Mis en œuvre dans le respect des procédures d'évaluation et des attestations de maîtrise du socle dans le champ scolaire
 - ➔ Le livret de compétences, outil numérique synthétique :
 - Il reprend le contenu du livret personnel de compétences de manière plus synthétique, les autres attestations et diplômes
 - Il le complète en prenant en compte les compétences acquises en dehors du champ scolaire
 - Il tient lieu de Passeport-Orientation-Formation dans les collèges et lycées expérimentateurs

1. Qu'est-ce que le livret de compétences expérimental?
2. Comment participer à l'expérimentation ?
3. Annexes

Principes généraux de l'expérimentation

- ➔ Dès septembre 2010 et pour les deux années scolaires
- ➔ Dans les établissements volontaires du second degré (publics, privés, sous contrat d'association, enseignement agricole, centre de formation d'apprentis gérés par des établissements d'enseignement)
- ➔ Pour l'ensemble des élèves ou ceux d'un ou plusieurs niveaux de classe
- ➔ Sélectionnés par appel à projets :
 - Organisé par le Haut commissariat à la jeunesse, en lien avec les autorités académiques
 - Élaboré par un établissement, ou par des établissements travaillant en réseau afin d'assurer une continuité collège-lycée, en lien avec des partenaires extérieurs (associations, monde professionnel,..), avec comme objectif de couvrir une diversité de situations sur l'ensemble du territoire.

Calendrier retenu

15 mars
2010

Date limite d'enregistrement des projets à la mission
d'animation du fonds d'expérimentation jeunesse

Du 15 mars 2010
au 30 avril 2010

Sélection, conventionnement et publication de
l'arrêté définissant la liste des établissements
expérimentateurs

30 juin 2012

Fin de l'expérimentation et de son évaluation

30 septembre
2012

Rapport d'évaluation remis au Parlement

Modalités de réponse à l'appel à projets



Les documents utiles sont disponibles sur le site :
www.lagenerationactive.fr



Le recteur ou le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) a un rôle d'animation essentiel:

- Il émet un avis sur chaque dossier qui lui est remis
- Il transmet le dossier, avant le 15 mars 2010, à la mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr)
- Fixe les modalités d'accompagnement des établissements




Pour l'enseignement non agricole : un maximum de 10 dossiers est attendu par académie




Pour l'enseignement agricole : un maximum de 5 dossiers est attendu par région

La phase d'élaboration du projet

- 
- Au niveau de l'académie / région, l'animation est effectuée par :
- L'autorité académique (recteur / Draaf)
 - En lien avec le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Au niveau de l'établissement, le pilotage est assuré par le chef d'établissement qui :
- Mobilise l'ensemble de la communauté éducative (équipes pédagogiques, parents, élèves, associations partenaires)
 - Organise la relation qualitative avec les partenaires extérieurs, notamment les associations
 - S'appuie sur différentes instances (conseil pédagogique, conseil de vie lycéenne, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté...)


La phase de mise en œuvre des projets sélectionnés

- 
- ➔ Les modalités d'accompagnement des établissements expérimentateurs sont fixées par :
 - le recteur
 - le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt

 - ➔ L'appui aux équipes éducatives engagées et la cohérence entre l'expérimentation et le pilotage du parcours de découverte des métiers et des formations sont garantis par :
 - l'IA-DSDEN
 - les IPR
 - les services d'information et d'orientation
 - les inspecteurs de l'enseignement agricole

 - ➔ La coordination de la relation entre les partenaires extérieurs, notamment les associations, et les membres de la communauté éducative, est assurée par le chef d'établissement

Un outil numérique pour accompagner les établissements dans l'expérimentation

- 
- ➔ Construit sur la base du Webclasseur de l'ONISEP (cf. annexe) et composé d'espaces personnels et collectifs
 - ➔ Élaboré pour répondre au cahier des charges de l'expérimentation
 - ➔ Évolutif et adaptable pour prendre en compte les souhaits des équipes expérimentatrices et définir avec les associations et les acteurs extérieurs un espace qui leur est dédié.
 - ➔ Accessible par une simple url, donc en se connectant n'importe où, ce qui favorise la fluidité
 - ➔ L'espace individuel de l'élève y sera le « passeport orientation formation » du parcours de découverte des métiers et des formations
 - ➔ • Permettant, dès septembre 2010, d'importer tous les documents que le jeune souhaite placer dans son livret de compétences
 - ➔ • Permettra à terme d'importer automatiquement tous les acquis institutionnels gérés par les applications nationales (diplômes, compétences du socle, B2i, ASSR...).

L'évaluation des expérimentations portera sur :



Les contenus du livret de compétences



Les méthodes de reconnaissance des acquis extrascolaires



Les conditions :

- favorables à l'implication des parents
- de l'appropriation du livret par les jeunes



Les modalités :

- de l'accompagnement des jeunes
- de la prise en compte du livret de compétences lors des procédures d'orientation, d'affectation ou d'admission
- selon lesquelles le jeune pourra valoriser son livret de compétences au-delà de sa scolarité, dans le cadre de son insertion professionnelle ou pour remédier à une situation de décrochage

1. Qu'est-ce que le livret de compétences expérimental?
2. Comment participer à l'expérimentation ?
3. Annexes

Le webclasseur orientation formation



Un outil adaptable composé d'espaces pour les équipes éducatives, pour la classe et pour l'élève et accessible à la famille



L'espace individuel de l'élève accompagne le jeune dans son parcours tout au long de sa scolarité: il en est l'auteur. Une rubrique « mes compétences » y est identifiée.



Accessible par une simple url, donc en se connectant n'importe où, ce qui favorise la fluidité



Intégré aux systèmes d'information du MEN et des établissements, le service webclasseur en ligne est disponible dans toutes les académies:

- Si votre établissement ne dispose pas de cet outil contactez la délégation régionale de l'Onisep : coordonnées sur onisep.fr.

- Vous pouvez découvrir le webclasseur-passeport orientation formation sur <http://onisep.fr/equipeseducatives/passeportorientationformation/>